



ALD avant embauche. quelles sont mes droits à la prévoyance ?

Par **nina123**, le **15/03/2014** à **15:55**

Bonjour,

Actuellement en arrêt maladie depuis 23.12.2012 suite à une autolyse. Mon médecin coche sur mes arrêts de travail avec et sans rapport avec une ALD (en effet je suis atteinte d'une forme de leucémie orpheline depuis 19/3/2001). On m'a diagnostiquée en 2011 une évolution vers une myélofibrose et probablement le besoin d'une greffe d'un donneur. J'ai commencé des traitements lourds et j'ai continué à travailler pendant 1 année et demie. Mon patron étant au courant de mon affection a malgré tout surchargé mon travail en me donnant le poste d'une personne partie en retraite à temps complet en plus de mon travail. je travaillais énormément avec la crainte de mon employeur et de me faire licencier jusqu'à cette autolyse...

Sachant que j'ai été embauchée le 15 juin 2009 à temps complet et que je cotise pour une prévoyance pour la couverture de mon salaire et garantie obsèque.

Ma question est : en cas d'invalidité, ai je le droit à mon complément de salaire puisque je suis tombée malade (maladie chronique) avant ma date d'embauche ? Sachant que les conditions sont les suivantes : 80% du salaire brut du 91eme jour à la mise en invalidité et ce jusqu'à la mise en retraite. J'ajouterais que je n'ai jamais signé de formulaire de santé concernant ces garanties.

Espérant avoir été assez claire pour vous aider à me répondre, je me tiens à votre disposition pour tout autre renseignement.

Merci de m'éclairer, si vous pouvez au plus vite, car je viens de recevoir un questionnaire de la prévoyance où je me sens perdue car entre la dépression et la maladie, je ne sais pas trop quoi y répondre.

Merci également pour votre site qui dans nos cas est vraiment précieux.

Sincères Salutations

S.L.